

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'EAU DU SUD-OUEST LYONNAIS

SIEGE SOCIAL : MAIRIE DE VAUGNERAY
SIEGE ADMINISTRATIF : 5, Place de l'Eglise-69670 VAUGNERAY

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°2026-010

Date de convocation : **02 mars 2026**

Nombre de délégués en exercice : **26**
Nombre de membres présents : **15**
Nombre de membres votants : **15**

L'an deux mille vingt-six, le **9 MARS** à 18 heures 30, le COMITE SYNDICAL s'est réuni en séance publique ordinaire, à la salle des fêtes de Vaugneray.

Présents : MM. JULLIEN, REMILLY, MARTIN, GIORGIO, PASCUAL, BURLET, GRATALOUP, BOBICHON, COQUARD, DIDELET, BOICHON, GROSSIORD, BOUKACEM, LHOPITAL.

MME NELIAS,

Secrétaire de séance : MME NELIAS

Objet : Contrat Eau et Climat 2026-2028

Monsieur le Président explique que les acteurs du territoire sont engagés depuis de nombreuses années pour conduire des actions participant à l'atteinte du bon état des cours d'eau et à la préservation de la ressource en eau sur le bassin versant du Garon. Les aides financières de l'Agence de l'Eau ont été mobilisées pour mener à bien ces actions, à travers des Contrats de Rivières et le Contrat de Bassin 2022-2024, qui est arrivé à échéance.

Le Contrat EAU ET CLIMAT est le nouvel outil proposé par l'Agence de l'Eau pour contractualiser avec les maîtres d'ouvrage, et s'engager à financer des actions, en lien avec les priorités identifiées dans le 12^{ème} programme de l'Agence de l'Eau (l'atteinte du bon état des milieux, l'adaptation des territoires au changement climatique, la reconquête de la biodiversité).

Le SMAGGA et les gestionnaires d'eau potable et d'assainissement ont décidé de formaliser un Contrat EAU ET CLIMAT pour le bassin versant du Garon pour la période 2026-2028 afin de :

- Partager, donner de la visibilité et discuter des enjeux et actions qui participent à la restauration / préservation des milieux aquatiques, et à la préservation de la ressource en eau,
- Garantir des financements de l'Agence de l'Eau sur plusieurs années pour des projets (sécuriser les subventions pour les projets qui seront à conduire sur le prochain mandat).

Ce programme d'actions comprend des opérations à maîtrise d'ouvrage SMAGGA et des opérations dont la maîtrise d'ouvrage est confiée à des partenaires publics et associatifs, et se décline dans les thématiques précisées dans ses statuts et tel que ci-dessous :

- Préservation et restauration des milieux aquatiques sur l'ensemble du bassin versant du Garon,
- Lutte contre les pollutions et amélioration de la qualité de l'eau sur l'ensemble du bassin versant du Garon,
- Gestion quantitative de la ressource en eau sur l'ensemble du bassin versant du Garon,
- Animation territoriale (notamment les moyens humains relatifs à l'animation et au pilotage du contrat et des actions de communication, de sensibilisation et de pédagogie, et les moyens humains et financiers du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau Garon Yzeron).

Le programme, pour les différents maîtres d'ouvrage, est le suivant :

Maître d'ouvrage	MONTANT TOTAL DES ACTIONS	CONTRAT EAU ET CLIMAT 2026-2028				HORS CONTRAT	
		Montant des actions inscrites au Contrat	Montant des aides : engagements de l'AE dans le Contrat			Montant des actions	Possibilités de financement Hors contrat (selon les règles actuelles du 12ème Programme)
			Montant total des aides du Contrat	Aide classique	Aide spécifique		
SYSEG	28 307 940 €	6 090 000 €	2 557 500 €	1 957 500 €	600 000 €	22 217 940 €	7 728 970 €
SIDESOL	14 783 000 €	383 000 €	191 500 €	130 000 €	61 500 €	14 400 000 €	7 200 000 €
SMAGGA	4 258 948 €	370 001 €	293 000 €	293 000 €		3 888 947 €	2 445 743 €
SIHVG	4 251 000 €	876 000 €	240 000 €	240 000 €		3 375 000 €	822 400 €
SIMIMO	1 551 000 €	124 000 €	62 000 €	62 000 €		1 427 000 €	735 000 €
Chabaniere	1 345 700 €	960 000 €	201 500 €	201 500 €		385 700 €	92 400 €
CCVG	183 620 €	0 €	0 €			183 620 €	68 250 €
SMHAR	159 000 €				?		
Chaponost	75 000 €	0 €	0 €			75 000 €	37 500 €
Total général	54 906 208 €	8 803 001 €	3 545 500 €	2 884 000 €	661 500 €	45 953 207 €	19 130 263 €

REÇU EN PREFECTURE

le 12/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-069-200080786-20260309-2026_010-DE

Pour le SIDESOL, les actions inscrites au programme du Contrat sont :

Compteurs de sectorisation (17)	260 000 €
Création d'un nouveau champ captant à Millery (hydrogéologue et enquête publique)	123 000 €

Ces 2 actions bénéficieront d'une aide de 50% de l'Agence de l'Eau.

Les travaux de renouvellement de 4 800 000 €/an sur les 3 années 2026-2027 et 2028, n'ont pas été retenus dans le contrat, mais seront susceptibles de bénéficier de financements de l'Agence de l'Eau selon les règles actuelles du 12^e programme.

Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé et les explications de Monsieur le Président et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

* **APPROUVE** le Contrat Eau et Climat, et **APPROUVE** l'engagement du SIDESOL à réaliser les actions inscrites dans ce Contrat

* **AUTORISE** le Président à signer ledit contrat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé tous les Membres présents.
Pour copie certifiée conforme.

La Secrétaire de séance
Agnès NELIAS



Le Président
Daniel JULLIEN



REÇU EN PREFECTURE

le 12/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-069-200080786-20260309-2026_010-DE